

AOÛT 2020

FONDS SOCIAUX EUROPÉENS ET HANDICAP

**Dossier rédigé par Zoé Rousseau,
dans le cadre d'un stage en Droit Européen**



LES FONDS SOCIAUX EUROPÉENS, C'EST QUOI ?

Les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) financent des projets innovants au service de l'emploi, de la recherche, de l'environnement, de la formation, etc., dans tous les pays de l'Union européenne (UE).

Il existe 5 types de FESI :

- (1) le **Fonds européen de développement régional** (FEDER),
- (2) le **Fonds de cohésion**,
- (3) le **Fonds européen agricole pour le développement rural** (Feader),
- (4) le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** (FEAMP),
- (5) le **Fonds social européen** (FSE), qui soutient des projets liés à l'emploi dans toute l'UE et investit dans le capital humain de l'Europe : les travailleurs, les jeunes et les demandeurs d'emploi.

Le FSE aborde la question du handicap en finançant des interventions axées sur l'inclusion sociale et en ciblant directement les discriminations dans les services de base et sur le marché du travail. Les résultats de ces interventions ont apporté une précieuse contribution à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE en faveur des personnes handicapées et de la Stratégie européenne pour l'emploi. Pour pouvoir recevoir le FSE, un appel à projets public doit avoir lieu. Par la suite, il est évalué par une unité d'experts indépendants.

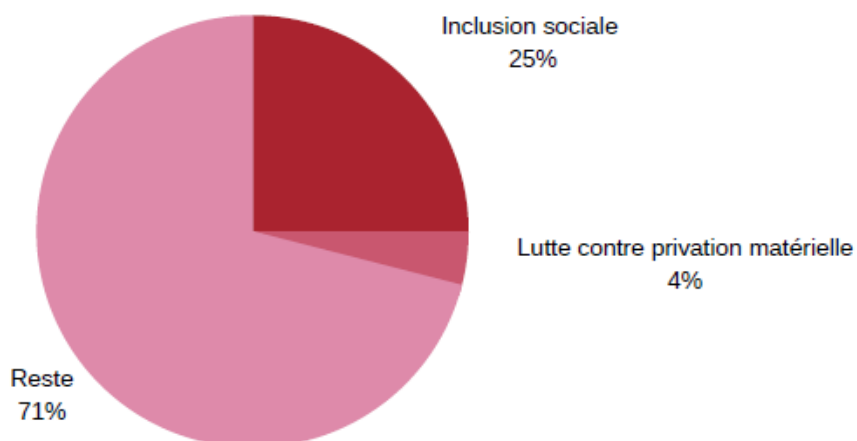
L'Autorité de gestion est le Ministre-Président en charge de la coordination des Fonds structurels, assisté par l'Agence Fonds Social Européen (AFSE) en vue de la réalisation des tâches et missions administratives définies dans les Règlements (UE)^o 1304/1013 et 1303/2013. Ses missions sont précisées à l'article 125 du Règlement UE 1303/2013.

Les principaux piliers de l'approche européenne en matière de handicap sont la lutte contre la discrimination, l'élimination des obstacles et la prise en compte du handicap dans toutes les politiques de l'Union. Le Fonds social européen peut jouer un rôle fondamental dans le respect de ces obligations, en favorisant l'inclusion sociale des citoyens européens atteints d'un handicap et en améliorant leur accès au marché du travail.

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN+

Le FSE+ sera le **principal instrument financier de l'UE** pour investir dans le capital humain et un vecteur clé pour renforcer la cohésion sociale, améliorer l'équité sociale et renforcer la compétitivité sociale. À l'avenir, les priorités du Fonds social européen+ seront encore plus étroitement alignées sur les recommandations et les rapports par pays établis dans le cadre du Semestre européen pour la coordination des politiques, et viseront à concrétiser les principes relevant du socle européen des droits sociaux sur le terrain.

Le budget total de **101,2 milliards d'EUR** comprend **100 milliards d'EUR pour le FSE+** en gestion partagée avec les États membres. **Au moins 25 % de ce montant sera affecté à des mesures en faveur de l'inclusion sociale** et au moins 4 % à la lutte contre la privation matérielle de façon à poursuivre les priorités et les actions actuellement réalisées par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).



Répartition des 100 milliards d'Euros



EN BREF



**76
MILLIARDS
€**

Pour la période 2007-2013, ce budget sert à cofinancer **117 programmes opérationnels** dans les **27 Etats membres**. La non-discrimination et l'accessibilité pour les personnes handicapées faisaient partie intégrante des critères à respecter dans la planification et la mise en oeuvre des actions du FSE.

Le FSE fonctionne selon le principe de cofinancement qui garantit l'appropriation des projets aux niveaux national et régional. En Belgique francophone, le soutien financier apporté par **le FSE s'accompagne toujours d'un financement public, équivalent à minimum 50% du budget total du projet**. Tout projet doit s'inscrire dans un portefeuille de projets. **L'octroi du FSE se fait sur base d'un appel à projet public**. Les projets déposés sont ensuite évalués par une *task force* composée d'experts indépendants.



**8 DOMAINES
PRIORITAIRES**

La stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes en situation de handicap se concentre sur :

- (1) l'accessibilité,
- (2) la participation,
- (3) l'égalité,
- (4) l'emploi,
- (5) l'éducation
- (6) la formation,
- (7) la protection sociale,
- (8) la santé,

PÉRIODE 2014-2020

577
MILLIONS
D'EUROS

EN 2014-2020, LA BELGIQUE FRANCOPHONE REÇOIT UN PEU PLUS DE 577 MILLIONS D'EUROS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN.

Pour 2014-2020, ces Fonds ont pour but, parmi d'autres, **de faire progresser l'accessibilité et d'accroître les chances en matière d'éducation et d'emploi pour les personnes handicapées en Europe.**

L'UE alloue des fonds sur un large éventail de projets et de programmes couvrant des domaines tels que : le développement urbain et régional, l'emploi, l'inclusion sociale, l'agriculture et le développement rural, les politiques de la mer, la recherche et l'innovation, et l'action humanitaire.

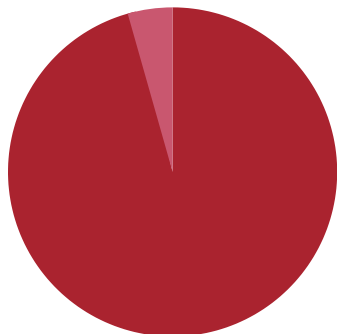
Les Fonds Européens structurels et d'investissements (FESI) sont la seconde plus importante partie du budget de l'Union. Pour 2014-2020, ces Fonds ont pour but, parmi d'autres, de faire progresser l'accessibilité, de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, à accroître les chances en matière d'éducation et d'emploi pour les personnes handicapées en Europe.

Le **Règlement général des FESI stipule que l'utilisation de fonds européens implique que les Etats membres de l'UE ne peuvent discriminer à l'encontre des personnes handicapées et doivent assurer l'accessibilité.** Ces deux conditions (non-discrimination et accessibilité) doivent être remplies lors de la rédaction des projets et de l'utilisation des Fonds. Les organisations représentatives des personnes handicapées doivent être consultées, impliquées et aidées pour ce faire. De plus, des règles supplémentaires doivent être appliquées pour des sommes provenant de fonds spécifiques tels que le Fonds social européen, le Fonds européens de développement régional, etc.

Ces règles mettent en avant les droits des personnes handicapées, incluant l'interdiction de tout financement visant l'accueil en institution.

Parmi les 652 projets, uniquement 30 sont concernés de près ou de loin par le problème du handicap.

Handicap
4.4%



Autres projets du FSE
95.6%

COMMENT PARTICIPER ?



La Belgique consacre les fonds du FSE au développement des compétences et de la cohésion sociale. **Les régions coopèrent afin d'améliorer les compétences et l'accès à l'emploi, tandis que des mesures en faveur de l'insertion sociale sont prises tant à l'échelle interrégionale que locale**, là où elles sont nécessaires.

QUI CONTACTER ?

Le financement du FSE est disponible dans les États membres et les régions. Le FSE ne finance pas de projets directement depuis Bruxelles.

Les organisations souhaitant obtenir un financement pour leur projet doivent contacter l'organisme de gestion du FSE au sein de leur État membre. Pour trouver l'adresse du contact du FSE dans votre pays, veuillez consulter la section Le FSE dans votre pays.

Les personnes souhaitant participer à des projets du FSE peuvent trouver l'adresse du contact du FSE dans leur pays en consultant la section Le FSE dans votre pays.

Les sites internet nationaux et régionaux du FSE, ainsi que les services locaux pour l'emploi, constituent également une source d'informations utile sur les possibilités offertes par le FSE.

QUI EST QUI ?

Les projets FSE sont proposés et mis en œuvre par une grande variété d'organisations appelées « bénéficiaires ».

Il peut s'agir **d'administrations publiques, d'organisations de travailleurs ou d'employeurs, d'ONG, d'associations caritatives ou d'entreprises commerciales**. Les personnes qui prennent part à un projet FSE sont appelées « participants ».

Cela peut-être, par exemple, des travailleurs âgés suivant une formation en vue d'acquérir de nouvelles compétences, de jeunes demandeurs d'emploi effectuant un stage en entreprise ou encore de futurs entrepreneurs cherchant à obtenir des conseils pour lancer leur propre activité.

DEUX EXEMPLES DE PROJETS



Développer les compétences
en Wallonie pendant le
coronavirus

Technocité fait partie des meilleurs projets du Fonds social européen (FSE) en Région wallonne pour la **formation et le développement des compétences**.

Face au COVID-19, le centre de compétences Technocité a mis en place **des classes virtuelles pour permettre aux participants de continuer à suivre leurs formations**.

Le FSE finance le développement des compétences dans les domaines des TIC à travers la formation qualifiante.

282.056 € accordés entre 2014 et 2020.



Les services de l'APEM-T21 ont proposé un **projet d'unité d'insertion professionnelle** pour personnes âgées de 18 ans et porteuses d'une déficience intellectuelle et qui bénéficient d'ARR.

Le projet vise l'insertion socioprofessionnelle en solo en milieu ordinaire de travail, associations certains jours de la semaine (planning personnalisé à la carte). Ils travaillent sous forme de stage ou volontariat.

691.175 € accordés entre 2014 et 2020.



Projet d'insertion
socioprofessionnelle de l'APEM-
T21

LES FSE, QUELQUE CHOSE À SIMPLIFIER ?

Le rapport fait par un acteur indépendant soumet **10 points d'action spécifiques qui sont nécessaires pour améliorer l'accès aux fonds pour les prestataires de services sociaux et des associations des usagers** :

- (1) Assembler toutes les informations concernant les programmes FESI, les exigences et les possibilités de financement sur **un site web central par pays** ;
- (2) Assurer que les informations disponibles sur FESI sont écrites dans **une langue non bureaucratique**, surtout pour un public sans expérience ;
- (3) Organiser des **journées d'information et de formation sur FESI** pour les parties prenantes intéressées mais sans expérience ;
- (4) **Renseigner régulièrement sur les Appels à candidatures** futurs et assurer du temps de préparation adéquat pour les applications ;
- (5) **Clarifier le rôle et les missions** des différents organismes impliqués dans FESI au sein d'un État Membre ;
- (6) **Clarifier dans un langage accessible les règles et réglementations** des fonds FESI applicables dans un Programme Opérationnel, ainsi que les exigences et les attentes en matière de rapports en termes de comptabilité de projet ;
- (7) Réduire les exigences de déclaration, particulièrement en ce qui concerne un possible audit des dépenses, surtout pour les projets plus petits pour **éviter la bureaucratie disproportionnée** ;
- (8) **Accélérer le calendrier des paiements des fonds**, avec des paiements anticipés, des derniers paiements plus tôt, et par l'assouplissement des exigences de contribution propre ;
- (9) **Faire plus attention dans la sélection des applications aux résultats, buts et objectifs de la proposition et aux résultats du projet livrés dans le rapport**, plutôt qu'aux processus et procédures bureaucratiques ;
- (10) Impliquer structurellement les prestataires de services sociaux et les associations des usagers dans le cadre du Principe de Partenariat dans le développement de la structure, la composition et la gestion des Programmes Opérationnels et des comités de suivi, en particulier pour les initiatives prises pour améliorer la simplification des fonds.

Chaque État membre élabore puis négocie avec la Commission européenne un Accord de partenariat. Il définit la stratégie des autorités nationales relative aux modalités d'utilisation des ressources financières de l'ensemble des fonds structurels et d'investissement européens pour 2014 et 2020. Il précise les objectifs stratégiques et les priorités d'investissement du pays, en les reliant aux objectifs généraux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Ensuite, chaque État membre ou Région élabore puis négocie avec la Commission européenne un Programme opérationnel (PO) dans lequel les principaux objectifs stratégiques convenus dans l'Accord de Partenariat sont déclinés en priorités d'investissement, objectifs spécifiques et actions concrètes.

ANNEXES

Procédure de candidature	Page 1
Contrôle	Page 4
Bénéficiaires des fonds pour 2014-2020	Page 5

Procédure de candidature¹

En fonction de la technicité du domaine, du budget disponible et du nombre prévu de propositions, la procédure de candidature peut comporter une ou deux étapes.

Dans la procédure en une étape, vous devez présenter un dossier complet dès le début du processus. Dans la procédure en deux étapes, vous devez d'abord soumettre une proposition initiale et, si elle est présélectionnée, vous serez invité à soumettre un dossier complet lors de la deuxième étape.

Une fois que vous avez trouvé un appel qui vous intéresse, lisez attentivement ses lignes directrices. Assurez-vous que votre proposition respecte tous les critères et exigences qui y figurent avant de poursuivre la procédure.

Avant de préparer votre proposition, consultez toujours les lignes directrices de l'appel concerné afin de vous assurer que votre proposition est **admissible**. Des critères spécifiques sont définis dans chaque programme de financement et chaque appel.

Avant de soumettre une proposition, vous devrez peut-être enregistrer votre organisation auprès de la Commission. Les lignes directrices de l'appel préciseront si c'est le cas et comment procéder.

Pour être prise en compte, votre candidature doit :

- Être soumise dans les délais — avant la date de clôture indiquée dans l'appel — par le **système de soumission électronique** ;
- Être **complète** et accompagnée des formulaires administratifs adéquats, de la description de la proposition et de tous les documents justificatifs mentionnés dans l'appel ;
- Être **concise** : le nombre maximal de pages sera indiqué dans le modèle de proposition.

Procédure détaillée²

1. Les Gouvernements et Collèges procèdent aux agréments des dossiers de candidature déposés conformément à la procédure telle que décrite dans les différents documents consultables sur le site de l'Agence sous le titre « Appel à projets 2014-2020 ». Ces décisions motivées sont notifiées à l'Agence FSE qui les communiquent aux opérateurs ayant introduit un dossier de candidature. Pour être éligible, au FSE, il faut que l'organisme instaurant le projet soit agréé par un pouvoir public (FWB, Wallonie ou COCOF). De plus, il faut impérativement un lien entre l'agrément et l'activité à valoriser dans le cadre du projet. Les personnes privées ne sont pas éligibles.
2. Lors de la notification de la décision par l'Agence FSE, le bénéficiaire est alors invité à :
 - Compléter et valider la fiche « Projet FSE définitif » sur le site de l'Agence FSE au regard des décisions des Gouvernements et Collège (il devra aussi, à ce stade, déterminer les indicateurs annuels de réalisation et de résultat ainsi que les budgets

¹https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/funding/how-apply/application-process_fr

²[Guide Administratif et financier pour FSE](#), p. 10-13.

annuels, en détaillant les dépenses par rubriques budgétaires et en spécifiant les sources de financement qui vont lui permettre de réaliser le projet);

- Transmettre une version papier signée, datée et cachetée du « Projet FSE définitif » accompagnée des documents qui attestent que l'organisme bénéficie des subsides publics (PPB = part publique belge) en lien avec le projet et nécessaires à la réalisation des actions.
3. L'Agence FSE notifie la décision des Gouvernements et Collège et invite le bénéficiaire à transmettre le CMOA (Certificat de Mise en Œuvre) dûment signé par la personne habilitée à engager l'organisme. Ce CMOA complète l'engagement financier des autorités et engage l'opérateur à réaliser l'action telle que décrite, à accepter tout contrôle et à rembourser toute somme indûment perçue. L'organisme bénéficiaire devra également transmettre à l'Agence FSE une copie des conventions et/ou arrêtés portant sur l'attribution de subsides publics (agrément dans le cadre de dispositifs prioritaires, subsides de traitement,) en lien direct avec l'action. Une avance de trésorerie de 75% du budget annuel pourra être payée aux opérateurs fragiles sur base d'une déclaration de créance, d'un document bancaire qui atteste du lien entre le n° de compte et l'organisme bénéficiaire et des preuves de cofinancements publics attestant du soutien financiers des pouvoirs publics de l'opération cofinancée par le FSE.
 4. Toute modification substantielle de contenu du projet (objectifs, activités, partenaires, aspects financiers, indicateurs de réalisation et de résultats, ...) doit être notifiée à l'Agence FSE pour accord. Celles qui entraînent une modification budgétaire de plus de 10% ou une modification substantielle des objectifs et de la nature du projet devront passer obligatoirement par une nouvelle décision des Gouvernements et Collège.
 5. L'opérateur est tenu de compléter en ligne sur le site de l'Agence FSE en avril de l'année N+1, un rapport d'activités, de transmettre la liste des bénéficiaires de l'action (fichier stagiaires) et de fournir une estimation des dépenses pour l'année N. Le dossier de solde financier doit être encodé et validé en ligne au plus tard pour le 31 août de l'année N+1. La déclaration de dépenses signée, datée et portant le cachet de l'organisme, accompagnée des preuves des subsides publics (PPB) et autres documents mentionnés dans la check-list doivent être transmis au plus tard le 30 septembre de l'année N+1. Les formulaires et tableaux à compléter sont mis à disposition de l'opérateur par l'Agence FSE sur le site internet www.fse.be.
 6. Tout montant non consommé (en regard du montant d'engagement des crédits européens) pour une année civile pourra être d'office désengagé et ne pourra donc pas faire l'objet d'un report automatique d'une année à l'autre.
 7. La clôture des dossiers de solde annuels est effectuée sur la base du rapport d'activités et du dossier de solde financier. L'Agence FSE vérifie :
 - La conformité de l'action par rapport au projet FSE (action, public, indicateurs de réalisation et de résultat);

- L'éligibilité et la recevabilité des dépenses et des financements publics ; et selon la méthodologie de travail décrite dans la piste d'audit approuvée par les Gouvernements et Collège, pour ce qui concerne les Organismes Intermédiaires.

Les conclusions de l'analyse financière du service de gestion de l'Agence FSE sont transmises à l'Autorité de certification des dépenses. L'Agence FSE envoie à l'opérateur un courrier de clôture mentionnant les montants acceptés par ses services. L'Autorité de certification, après vérification et validation des travaux de l'Agence FSE, introduit à la Commission Européenne des déclarations de dépenses et les demandes de paiement signées par le Secrétaire Général de la Fédération Wallonie Bruxelles. Dans le cas où l'Autorité de certification refuse une déclaration de dépenses introduite par l'Agence FSE, celle-ci est renvoyée à l'Agence FSE pour mise en conformité. Après paiement par la Commission Européenne, l'Agence FSE rembourse à l'opérateur le montant FSE certifié, déduction faite des avances reçues. Des inspections et audits à différents niveaux (service inspection de l'Agence FSE, autorité d'audit, Cour des comptes belge, Commission européenne et Cour des comptes européenne) peuvent être réalisées pendant la période de Programmation et ce jusqu'à la clôture définitive de la Programmation.

8. L'ensemble des pièces justificatives relatives aux dossiers de solde doit être conservé au siège administratif de l'opérateur pendant une période de trois ans à compter du 31 décembre suivant la clôture de la programmation 2014-2020 (présentation des comptes finaux par l'Autorité de Gestion auprès de la Commission Européenne). Ceci signifie que tous les documents doivent être archivés et conservés jusqu'au moins le 31 décembre 2028, sans préjudice d'autres dispositions légales notamment en cas de litige ou d'autres procédures : loi relative à la comptabilité des organismes, respect des délais au niveau judiciaire, etc. Par pièces justificatives, il faut entendre, les dossiers de solde complets et leurs annexes, l'ensemble des factures (ou documents probants assimilés) et preuves de paiement, les méthodes de calcul (pourcentages d'affectation du personnel, calculs des surfaces bâtiments,...), les documents nécessaires à justifier des présences (fichiers personnel et stagiaires, feuilles de présence, time-sheet, etc...). En bref, tout document susceptible d'être exigé lors d'un contrôle ou d'un audit.

Point spécifique aux enfants handicapés³ :

Les opérateurs reconnus par l'ONE accueillant exclusivement des enfants à besoins spécifiques peuvent justifier leurs dépenses à 100 % dans le dossier FSE.

Les opérateurs reconnus par l'ONE qui n'accueillent pas exclusivement des enfants à besoins spécifiques doivent utiliser un prorata qui déterminera la clé d'affectation au projet et qui est calculé comme suit : Nombre de jours de présences des enfants à besoins spécifiques / Nombre total de jours de présence de tous les enfants.

Cependant, des exceptions au calcul du prorata peuvent être observées notamment :

- Pour les dépenses relatives à la mise en conformité des locaux afin d'optimiser

³[Guide Administratif et financier pour FSE](#), p.55.

l'accueil des enfants à besoins spécifiques ;

- Pour le personnel formé et/ou engagé pour s'occuper spécifiquement de ces enfants. Les annexes relatives à la garde d'enfants porteurs de handicap doivent être remplies et transmises par le milieu d'accueil. Ces annexes sont disponibles sur le site de l'Agence FSE.

Le fichier « Annexes garde enfants à besoins spécifiques » (format Excel) comprend 3 feuilles:

- « Annexe ONE Récapitulatif » : liste récapitulative des enfants accueillis ;
- « Annexe ONE Fiche présences » : jours de présences de l'enfant dans la structure d'accueil ;
- « Annexe ONE-Attestation de fréquentation » : document émis par l'organisme de formation ou d'accompagnement à remplir pour chaque parent concerné. Les recettes générées par la participation financière des parents doivent être déclarées en produits privés.

Contrôle

L'autorité d'audit est chargée de contrôler le bon fonctionnement du système de gestion et de contrôle du programme opérationnel à partir d'un échantillon approprié des dépenses annuelles. Par arrêté du Gouvernement wallon, c'est la Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances (CAIF) qui, par contrat d'administration, a confié une partie de ses missions au SAPE (Service Audit des Projets Européens du Ministère de la Communauté Française). Les obligations de l'autorité d'audit sont décrites à l'article 127 du règlement UE n°1303/2013.⁴

Bénéficiaires des fonds pour la période 2014 - 2020

En Belgique francophone (Wallonie + Bruxelles), 652 projets ont été aidés financièrement par le FSE pour un total de 577 millions d'euros du FSE, et 36 millions d'euros au titre de l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ), soient plus de 614 millions d'euros au total.⁵

Le programme opérationnel FSE Wallonie-Bruxelles 2020 s'articule en 4 axes :

- Entreprises et créativité ;
- Connaissances et compétences ;
- Société inclusive et emploi ;
- Intégration durable des jeunes au travail.

Les données suivantes sont mises à disposition des citoyens via le site internet de l'agence des fonds sociaux européens.

Parmi les 652 projets, uniquement 30 sont concernés de près ou de loin par le problème du handicap.

⁴ [Guide Administratif et financier pour FSE](#), p.8

⁵ <http://www.fse.be/index.php?id=193>

1. AVIQ, projet formation handicap et emploi⁶.

- Fonds accordés : € 179.707,00.
- Période : 01/01/2014 – 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Ce projet s'inscrit dans un continuum d'actions menées par l'AVIQ visant à renforcer l'inclusion des PH sur le marché de l'emploi en professionnalisant les acteurs et futurs acteurs de l'inclusion professionnelle* ».
- Localisation : Bruxelles et Wallonie.

Commentaire sur le projet : Les formations « handicap et emploi » visent à renforcer l'inclusion des personnes handicapées. Il y a divers objectifs qui permettent de gérer le handicap quotidiennement dans le cadre professionnel. La formation doit venir d'un travail préalable d'information et de sensibilisation de la société aux questions relatives au handicap ainsi qu'un travail parallèle d'accompagnement vers et dans l'emploi. Les personnes ciblées sont : les intermédiaires de l'emploi⁷, les étudiants des sections « qui préparent à des fonctions d'intermédiaires de l'emploi » et les demandeurs d'emploi en situation de handicap. Dans ces formations, deux thèmes sont abordés : Parler de son handicap dans sa recherche d'emploi (1) et sensibiliser à la création d'activités (2).

Les formations se donnent à certaines dates et selon un agenda déterminé. Les séances de formations sont gratuites⁸.

L'AVIQ compte plusieurs partenaires formateurs qui donnent une ou plusieurs formations⁹ :

CECOTEPE : « *Le Centre de Coopération Technique et Pédagogique a été créé en 1974 pour contribuer à la promotion de l'économie en y associant la Province de Liège, l'enseignement et les opérateurs de formation* ».

Formations proposées : Le vécu d'un travailleur qui devient handicapé – travail de deuil (formation 1) ; L'annonce du handicap (formation 2) ; La défiance intellectuelle et l'emploi (formation 5) ; Les troubles DYS et l'emploi (formation 14). Elles se déroulent sur une journée complète et l'entière de la Région Wallonne est couverte.

UNIA : « *UNIA, Centre interfédéral pour l'égalité des chances est un service public indépendant, expert en politique d'égalité et de non-discrimination. Sa mission est de promouvoir l'égalité des chances et des droits pour l'ensemble des citoyen-ne-s, sur base des législations anti-discrimination et antiracisme* ».

Formations proposées : Les aménagements raisonnables des postes de travail (formation 3) ; Genre, handicap, ethnie, âge, etc... (formation 13). Les formations se

⁶https://www.aviq.be/handicap/AWIPH/projets_nationaux/ateliers_socioprofessionnels/ateliers-socioprofessionnels.html

⁷On entend e personnel amené à accueillir, accompagner, orienter, former, conseiller, recruter/sélectionner, manager, faciliter la transition vers l'emploi d'un public en situation de handicap.

⁸https://www.aviq.be/handicap/AWIPH/projets_nationaux/ateliers_socioprofessionnels/ateliers-socioprofessionnels.html

⁹Le catalogue des formations date de 2016 mais c'est toujours celui-ci qui est proposé sur leur site internet.

déroulent sur l'entièreté de la journée. Une évaluation est imposée en fin de journée. Ces formations sont données autant en Wallonie qu'à Bruxelles.

Passe muraille : *« Au sein d'une structure internationalement active depuis 1998, notre équipe de professionnels est à votre service pour développer des outils, des concepts, des conseils sur mesure afin de répondre à vos besoins. Nos réflexions, nos actions, notre démarche... visent le retour de l'humain au cœur des questions touchant le handicap. Notre philosophie s'appuie sur les préceptes mis en exergue par la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et cherchent donc à garantir une accessibilité pour tous et en toute autonomie à la vie sociale, politique, culturelle... de manière équivalente à tout autre citoyen ».*

Formation proposée : L'accessibilité des bâtiments et des lieux de travail (formation 4). Elle se déroule sur une journée complète et est dispensée en Région Wallonne et à Bruxelles.

La Ligue du braille : *« Depuis 1920, la Ligue Braille aide les personnes aveugles et malvoyantes – ce qui représente aujourd'hui plus de 13600 personnes – en promouvant leur autonomie, leur inclusion et leur épanouissement ».*

Formation proposée : La déficience visuelle et l'emploi (formation 6). Elle se déroule toute la journée. La Région Wallonne est concernée par celle-ci. Une évaluation est faite à la fin de la formation.

APEDAF : *« L'APEDAF a pour objectif de soutenir tout enfant sourd ou malentendant et sa famille dans les domaines de l'éducation, de la vie culturelle, sociale et professionnelle et ce, dans le respect de leurs possibilités et besoins ».*

Formation proposée : La déficience auditive et l'emploi (formation 7). Elle se déroule sur une journée complète et est dispensée en Région Wallonne et à Bruxelles.

SUSA : *« Le SUSA a vu le jour en 1991 pour donner suite aux activités de formation de parents résidentielles organisées dans le milieu des années 80 par le Professeur Magerotte et l'équipe du Département d'Orthopédagogie de l'Université de Mons-Hainaut. En effet, les parents ayant participé à ces formations souhaitaient pouvoir bénéficier d'un suivi éducatif pour leur enfant. En 2008, le SUSA devient Fondation d'utilité publique ».*

Formation proposée : L'autisme et l'emploi (formation 8). La formation donnée se déroule sur une journée complète et est dispensée en Région Wallonne et à Bruxelles.

DiversiCom : *« L'ASBL DiversiCom facilite l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et promeut la diversité en entreprise. Face au constat du faible taux d'emploi des personnes handicapées en Belgique, elle souhaite apporter un service ciblé en faveur de leur activation professionnelle. Elle offre un double point d'entrée personnalisé aux candidats ».*

handicapés et aux entreprises soucieuses de mener une politique RH ouverte au handicap ».

Formations proposées : Le handicap invisible et l'emploi (formation 9¹⁰) ; Inclusion – Comment valoriser et évaluer les compétences d'un public en situation de handicap (formation 11) ; Le handicap : comment en parler et sensibiliser ? (Formation 12) ; Parler de son handicap dans sa recherche d'emploi, module pour professionnels (formation 16). Elles se déroulent sur une ½ ou une journée complète et sont dispensées en Région Wallonne et à Bruxelles.

Agents de l'AVIQ

Formation proposée : Les ressources existantes sur le site de l'agence en matière de soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap (formation 15). Ces formations sont données sur demande par des agents de l'AVIQ. La formation se déroule sur ½ journée en Région Wallonne.

Exemple de ce qui est proposé dans les différentes formations :

- Le partage de témoignages ;
- La présentation de cas concrets ;
- Des mises en situations/ jeux de rôles ;
- Des tables rondes ;
- Informations sur la jurisprudence et les cadres juridiques pertinents ;
- Informations quant à l'accessibilité ;
- Interviews et discussions ;
- Diffusions de films ;
- Démonstrations d'outils utilisés pour les personnes handicapées ;
- Informations spécifiques à la surdité ;
- Informations spécifiques à l'autisme (SUSA) ;
- Informations spécifiques au handicap invisible (DiversiCom);

2. AVIQ, projet formation handicap et emploi, BW¹¹.

- Fonds accordés : € 57.000,00.
- Période : 01/01/2014 – 01/05/2020.
- Explication du projet : *« Ce projet s'inscrit dans un continuum d'actions menées par l'AVIQ visant à renforcer l'inclusion des PH sur le marché de l'emploi en professionnalisant les acteurs et futurs acteurs de l'inclusion professionnelle ».*
- Localisation : Brabant Wallon.

Voir projet précédent. Différence : ici BW.

¹⁰La formation 10 se base sur la santé mental et l'emploi mais aucun partenaire formateur n'est indiqué. Celle-ci se passe pendant une journée aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles.

¹¹https://www.aviq.be/handicap/AWIPH/projets_nationaux/ateliers_socioprofessionnels/ateliers-socioprofessionnels.html

3. ANDAGE ASBL, projet RENFORTS.

- Fonds accordés : € 113.177,00.
- Période : 01/01/2015 – 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Nous visons l'inclusion des personnes porteuses de handicaps dans la société active en leur proposant des prestations de travail chez différents partenaires. Les prestations sont généralement encadrées par un membre de notre équipe éducative* ».
- Localisation : province du Luxembourg

Commentaire sur le projet : il vise des projets d'insertion sociale et d'activités citoyennes dans la vie associative, les services communaux, les CPAS, les établissements scolaires, ... Le but est de permettre à des personnes adultes porteuses de handicaps, capables et désireuses d'intégration sociale, de s'épanouir par un travail bénévole utile. Le public visé est toute personne en situation de handicap à partir de 18 ans.¹²

Ce projet a pour but de placer les personnes en situation de handicap dans la société active en leur proposant des prestations de travail chez différents partenaires. Elles sont encadrées par un membre de l'équipe éducative. Malgré son handicap, le stagiaire est valorisé grâce à son aide apportée au partenaire. Les compétences des stagiaires sont reconnues ce qui apporte un sentiment d'utilité. Des formations sont mises en place pour assurer la réussite de ces projets. Par conséquent, des personnes en situation de handicap sont insérées dans la société.^{13/14}

Le service développe les missions suivantes¹⁵ :

- De l'accompagnement individuel (réponses aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire, soutien à une mise en autonomie au niveau logement).
- Des activités collectives : elles permettent le développement de nombreux partenariats avec le monde associatif tout en répondant aux besoins de nos bénéficiaires.
- Des actions communautaires : elles se réalisent ponctuellement avec différents partenaires et permettent de sensibiliser un public extérieur à l'inclusion de nos bénéficiaires.

Chaque personne bénéficie d'un contrat d'accompagnement spécifique selon ses besoins et projets de vie.

¹²http://www.lureso.be/page/fiche.php?id=14206&nom=Andage_ASBL_-_Renforts

¹³<https://www.enmieux.be/projet/insertion-socioprofessionnelle-personnes-handicapees>

¹⁴https://europa.eu/youth/volunteering/organisation/52177_en

¹⁵<https://www.andage.be/nos-services/renforts/#1484748725234-2d9830fa-645e>

4. ENTRAIDE ET SOLIDARITE ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE, projet insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées.

- Fonds accordés : €190.271,00.
- Période : 01/07/2015 - 31/12/2020
- Explication du projet : « *Notre service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes est agréé pour 23 dossiers alors que dans les faits, notre équipe est amenée à en suivre près de 80! Par ce projet, nous souhaitons renforcer notre équipe déjà en place* ».
- Localisation : Hainaut

Commentaire sur le projet : Ce projet nommé tremplin vers l'emploi vise la réinsertion sociale et/ou professionnelle de toute personne mais surtout les personnes présentant un handicap.¹⁶ Il accompagne les personnes reconnues en situation de handicap dans la (re)construction de leur projet personnel et professionnel. Le but est de permettre aux personnes de décrocher un véritable contrat sur le marché du travail et/ou, le cas échéant, de s'inscrire dans un processus de formation pour accéder à l'emploi.¹⁷

Pour pouvoir bénéficier de ce projet, il faut être âgé de minimum 18 ans, être reconnu en situation de handicap par l'AVIQ, les affaires sociales, les Fonds des accidents du travail ou tout organisme habilité. De plus, il faut être prêt à s'investir et à participer activement au projet.

Il propose :

- Bilan personnel (analyse du parcours scolaire et professionnel, analyse des attentes, des freins, Explorama...)
- Plan d'action personnalisé en fonction des besoins (CV, lettre de motivation, confiance en soi, mobilité,...)
- Découverte d'un métier à travers un stage
- Mise en formation

Il s'agit d'un accompagnement personnalisé de 6 mois gratuit. Les individus restent libres de leurs choix et de leurs actes. Les zones d'interventions concernées sont les arrondissements de Thuin et de Philippeville.¹⁸

¹⁶<https://www.codef.be/asbl/esem-entraide-et-solidarite-en-entre-sambre-et-meuse/>

¹⁷<https://www.enmieux.be/projet/insertion-socioprofessionnelle-personnes-handicapees>

¹⁸<http://esem.be/service/tremplin-vers-lemploi/>

5. LE PTIT PLUS ASBL, projet les p'tits loups Tournai.

- Fonds accordés : €115.336,00.
- Période : 01/01/-2015-31/12/2020
- Explication du projet : « *L'activité principale est l'inclusion des enfants 0-3 ans porteurs d'un handicap dans notre milieu d'accueil pour permettre aux parents de concilier leurs responsabilités professionnelles, à savoir tant le travail, la formation professionnelle que la recherche* ».
- Localisation : Hainaut.

Commentaire sur le projet : Il s'agit d'une maison communale se basant à Tournai qui accueille 20 enfants de 0 à 3 ans du lundi au vendredi de 6h30 à 18h. L'équipe est composée de six professionnelles de la petite enfance, d'une psychologue à mi-temps, chargée du projet d'inclusion des enfants porteurs d'un handicap et d'une coordinatrice, assistante sociale qui s'occupe de la gestion de la crèche.

Tous les enfants de 0 à 3 ans sont acceptés. Ils invitent les familles à se rencontrer entre elle pour sensibiliser les différences. Trois enfants ont une spécificité voir un handicap dans le groupe des p'tits loups.^{19 /20}

Initiative visant directement le handicap :

- **Formation à la langue des signes :** « *Depuis quelques années, notre équipe est formée à la langue des signes par l'Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis (ASMT). Cette formation nous permet non seulement d'accueillir des enfants présentant un trouble de l'audition mais également d'initier tous les enfants à l'apprentissage d'un autre mode de communication. Depuis plusieurs années, Nicole vient 1 heure par semaine pour signer nos activités en salle. Elle participe avec les enfants au rituel du matin, aux imagiers sonores, aux lectures, etc. Ses interventions suscitent beaucoup d'intérêt chez les enfants, même tout-petits* ».²¹

¹⁹ <http://leptitplus.be/wp-content/uploads/2020/01/ROI-2020-Les-Ptits-Loups.pdf>

²⁰ <http://leptitplus.be/wp-content/uploads/2019/03/Ptits-Loups-Projet-daccueil.pdf>

²¹ <http://leptitplus.be/wp-content/uploads/2019/03/Projet-daccueil-d%C3%A9tail%C3%A9-Les-Ptits-Loups.pdf>

6. AVIQ, projet formation spécialisées pour personnes en situation de handicap.

- Fonds accordés : €15.161.748,09.
- Période : 01/01/2015-31/12/2020
- Explication du projet : « *L'AVIQ agréée et subventionne 13 Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés qui ont pour mission d'organiser un processus d'insertion socioprofessionnelle* ».

Commentaire sur le projet : Les centres de formations professionnelles spécialisés pour personnes handicapées, agréés et subventionnés par l'AVIQ, ont pour mission d'organiser une formation professionnelle en alternance, adaptée aux besoins des catégories de personnes handicapées pour lesquelles ils sont agréés, et d'assurer à leur demande un suivi post-formatif.²²

Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés:

❖ Centre de réadaptation au travail ASBL²³

Objectifs : Maintien ou insertion professionnelle de personnes éloignées du marché de l'emploi en raison de soucis de santé ne permettant plus l'exercice du métier antérieur.

Activités/services : Dispositif d'accompagnement en matière d'insertion professionnelle pour adultes. Orientation / Validation & Détermination de projet / Formations qualifiantes / Mise en emploi. De manière optionnelle, cette ASBL dispose également d'un suivi médico-psycho-social, d'une possibilité d'hébergement et d'un service de restauration gratuits. Des navette entre Huy et le centre sont organisées quotidiennement.

Horaire : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Localisation : Liège

❖ Média animation²⁴

Objectifs : Formations à l'informatiques, ateliers photo, stages, éducation aux médias et agence de communication pour le non-marchand.

Activités/services : Média Animation est une ASBL spécialisée dans le domaine de l'éducation aux médias et à la communication. Elle exerce ses activités pour le secteur non-marchand et propose des formations pour adultes ainsi que des services web, graphique, son et vidéo.

Horaire : Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Localisation : Bruxelles.

²²<https://pro.guidesocial.be/associations/centres-formation-d-insertion-socioprofessionnelle-adaptes-cfispa-1659.html>

²³<https://pro.guidesocial.be/associations/crt.10749.html>

²⁴<https://pro.guidesocial.be/associations/m.15994.html>

❖ **Forma'Rive- Centre de Formation professionnelle²⁵**

Conditions de participations :

- Pour les formations qualifiantes: avoir 18 ans, être dans les conditions pour être inscrit à l'AVIQ, avoir les aptitudes suffisantes pour acquérir les compétences professionnelles permettant un accès à l'emploi.
- Pour le module d'émergence: avoir 18 ans, être dans les conditions pour être inscrit à l'AVIQ, être motivé pour effectuer un travail sur soi dans le cadre de la construction d'un projet professionnel.

Activités/services : L'offre de service comporte : (1) des formations qualifiantes avec pour objectif la mise à l'emploi (maçonnerie, horticulture, ferronnerie du bâtiment/soudure, chauffage/sanitaire, ouvriers d'entretien) et (2) un module d'émergence et d'insertion avec pour objectif la construction d'un projet professionnel (bilan de compétences, connaissance de soi,...).

Horaire : Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 7h45 à 16h15 et le vendredi de 7h45 à 11h30.

Localisation : Namur

❖ **Info-Sourds²⁶**

Objectifs : Info-Sourds de Bruxelles ASBL a pour objet social l'inclusion et l'autonomie des personnes sourdes et malentendantes bruxelloises à travers trois services : un service d'accompagnement, un service d'aide à l'emploi et un service d'interprétation/translittération. Ces services travaillent de manière transversale et en collaboration avec des services extérieurs spécialisés. Ils reposent sur une équipe pluridisciplinaire composée de 17 salariés et d'interprètes indépendants liés par une convention.

Activités/services : accompagnement, aide à l'emploi, interprétation en langue des signes, soutien à la communication pour personnes sourdes ou malentendantes.

Horaire : De 9h à 17h.

Localisation : Bruxelles.

❖ **Espace formation emploi ASBL²⁷**

Objectifs : Cette ASBL s'adresse aux personnes en situation de handicap ou en invalidité qui souhaitent se remobiliser, s'orienter, se former et trouver leur place sur le marché de l'emploi. On détermine un projet professionnel qui soit réaliste compte tenu des capacités de chacun et réalisable en fonction de la réalité.

Activités/services :

²⁵ <https://pro.guidesocial.be/associations/forma-rive-centre-formation-professionnelle.11115.html>

²⁶ <https://pro.guidesocial.be/associations/info-sourds.185303.html>

²⁷ <https://www.e-f-e.be/determination-de-projet-professionnel-aviq>

Le contenu de la phase de détermination de projet est constitué de :

- ❖ La réalisation d'un bilan personnel et professionnel.
- ❖ La confrontation aux réalités du monde du travail via des visites d'entreprises, des journées découvertes.
- ❖ La découverte d'un ou plusieurs métiers via des stages.
- ❖ La définition ou précision de votre projet professionnel.
- ❖ La passation de tests.
- ❖ Si nécessaire, le développement de compétences de base en français, mathématique, informatique, savoir-faire comportementaux.

Si le pronostic d'insertion est favorable, on fait rentrer l'individu dans une formation qualifiante si son projet correspond à une des finalités proposée au Centre EFE (assistant administratif et ou d'accueil, employé administratif et employé comptable ou aide Comptable). On oriente la personne vers un autre opérateur de formation si le projet ne correspond pas à ces finalités. Si par contre, le pronostic d'insertion est problématique, le personnel oriente l'individu vers le service adéquat correspondant à ses besoins.

Localisation : Namur.

❖ **Prorienta- CFRP ASBL²⁸**

Objectifs : L'ASBL poursuit un triple objectif : le Conseil, la Formation et la Réadaptation professionnelle. Le Centre s'adresse plus particulièrement aux personnes en incapacité de travail ou celles qui présentent une difficulté physique ou sensorielle reconnue par l'AVIQ.

Activités/services : L'équipe est composée d'une trentaine de personnes dont 14 formateurs. Le centre propose toute une gamme de formations et de programmes de réadaptation professionnelles qui mènent à l'emploi.

Celles-ci se divisent en 3 phases :

1. Orientation.
2. Validation.
3. Formation tertiaire. La section prépare aux métiers de l'accueil, de la bureautique et de la communication. Elle comprend des stages en entreprises et permet d'apprendre un métier en 6 à 12 mois (notamment la formation industrie qui prépare le stagiaire pour un travail manuel).

L'ASBL dispose d'un partenariat avec le Forem.

Localisation : Hainaut.

²⁸<https://www.pmtic.net/prorienta-cfrp-asbl>

❖ **Ecole dans la vie - Petit chemin²⁹**

Activités/services : L'ASBL "L'École Dans La Vie" a créé Le Petit Chemin. Cet espace de restauration est un service d'insertion sociale et de formation professionnelle pour adultes déficients mentaux légers à modérés.

Une équipe de quatre éducatrices, un formateur Horeca et un coordinateur accueillent les usagers tous les jours ouvrables de 8h30 à 16h. Ils sont pris en charge dès leur arrivée. Les usagers sont associés à toutes les tâches inhérentes au fonctionnement du restaurant sous la responsabilité du formateur Horeca et des éducatrices qui les accompagnent dans toutes les tâches qu'ils ont à accomplir.

Localisation : Brabant Wallon.

❖ **Centre d'apprentissage des métiers du cuir ASBL³⁰**

Activités/services : Centre de formation professionnelle dans les métiers du cuir. Cinq sections au centre : cordonnerie, garnissage, maroquinerie, sellerie-bourrellerie et retouchés vêtements. Formation en alternance pour d'autres métiers associés.

Localisation : Namur.

❖ **Centre d'éducation et de réadaptation au travail ASBL³¹**

Objectifs : L'épanouissement de notre public dans le cadre d'une insertion socioprofessionnelle durable.

Activités/services : le CERAT est un centre de formation socioprofessionnelle adaptée, agréé et subventionné par l'AVIQ avec le soutien du Fonds social européen. Le CERAT accueille des adultes reconnus par l'AVIQ et/ou sous statut INAMI depuis l'orientation professionnelle à la formation en alternance. Il propose des formations dans les métiers du bâtiment (maçonnerie, plafonnage, carrelage, peinture) et du nettoyage professionnel. L'objectif est de mener la personne à l'insertion socioprofessionnelle par le biais de stages en entreprise.

Horaire : ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.

Localisation : Hainaut.

❖ **AURELie³²**

Objectifs : L'ASBL AURELie (Ateliers Urbains de Réinsertion dans l'Emploi à Liège) est un centre de formation et d'insertion socio-professionnelle adapté agréé par l'AVIQ. Depuis

²⁹<https://pro.guidesocial.be/associations/ecole-dans-vie-petit-chemin.16340.html>

³⁰<https://pro.guidesocial.be/associations/comec.11116.html>

³¹<https://pro.guidesocial.be/associations/cerat.15646.html>

³²<http://www.cfpaurelie.be/>

1985, elle a pour objectif la formation et l'intégration professionnelle de personnes atteintes d'un handicap.

Activités/services : Le centre propose des actions de formation dans différents secteurs professionnels :

- L'automobile : aide mécanicien, carrossier ;
- La logistique : Chauffeur-livreur, chauffeur poids lourd, cariste, magasinier
- Le bâtiment : ouvrier manœuvre généraliste
- Le nettoyage : Agent de nettoyage professionnel

Des actions d'orientation et de coaching sont également menées par notre équipe et s'adressent à tout demandeur d'emploi.

Localisation : Liège.

❖ **La Canopée ASBL**³³

Objectifs : La Canopée est un service résidentiel autorisé par l'AVIQ destiné à accueillir des personnes des 2 sexes dès l'âge de 18 ans.

Activités/services : La Canopée est une institution entièrement de plain-pied. On y retrouve des chambres simples et doubles possédant chacune leur salle de bains privative ainsi que des appartements supervisés.

Les équipes encadrantes sont constituées d'infirmières, d'éducateurs spécialisés, aides-soignantes, techniciennes de surface, kinésithérapeutes, orthophonistes, médecins généralistes et psychiatres.

La Canopée s'organise en 2 ailes distinctes à dimension humaine : une Maison d'accueil spécialisée et un foyer d'accueil médicalisé pouvant accueillir chacun 25 bénéficiaires :

- **La Maison d'Accueil Spécialisée**, accueille des patients plus dépendants présentant une déficience intellectuelle modérée à sévère pouvant être associée à des troubles moteurs et/ou neurologiques (personnes polyhandicapées). En plus de l'encadrement médicoéducatifs spécialisé, une prise en charge axée sur les soins dits « de bien-être » y est omniprésente.
- **Le Foyer d'Accueil Médicalisé** est destiné à des patients présentant une déficience légère à modérée. L'objectif principal visé est l'augmentation de l'autonomie et de la sociabilisation tout en assurant un suivi médical constant.

Les activités (3 par jours) sont choisies en fonction du « Projet de Vie Individualisé » mis en place et évaluées régulièrement par l'équipe pluridisciplinaire.

La progression vers l'autonomie pourra éventuellement se concrétiser par la possibilité d'accès aux appartements supervisés.

Par ailleurs, ils rassurent les proches en organisant des retours famille ou en prévoyant un

³³<https://lacanopee.be/presentation.php>

hébergement de ceux-ci à proximité de l'institution.

Localisation : Luxembourg.

❖ **Centre de formation professionnelle Mosan ASBL**³⁴

Activités/services : Modules d'orientation et de détermination professionnelles pour les personnes à besoins spécifiques (AVIQ et INAMI).

Formation qualifiante (Horeca et entretien ménager) et insertion socioprofessionnelle pour les personnes à besoins spécifiques.

Localisation : Namur.

❖ **Réseau**³⁵

Objectifs : L'insertion professionnelle.

Activités/services :

Le Réseau est un centre de formation professionnelle en informatique dédié aux personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel. On observe 3 modules :

- 1) Module d'émergence de projet professionnel ;
- 2) Module de préformation ;
- 3) Module de formation en bureautique, infographie (PAO ou Web), dessin technique (DAO), maintenance, au centre en alternance ou à distance.

Horaire : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

Localisation : Hainaut.

³⁴<https://pro.guidesocial.be/associations/cfispa.11118.html>

³⁵<https://pro.guidesocial.be/associations/asbl.11007.html>

7. LA BABILLARDE A DO MI SI'L, projet Adomisil- Alternative répit.

- Fonds accordés : €136.109,00.
- Période : 01/01/2015-31/12/2020
- Explication du projet : « *Les activités réalisées dans le cadre du projet FSE sont:*
(1) *La continuité et le développement du projet garde d'enfants malades graves et/ou chroniques (de 0 à 12 ans) à domicile.*
(2) *La continuité du développement d'accompagnement d'enfants porteurs d'handicap* ».
- Localisation : Hainaut.

Commentaire sur le projet : Adomisil est un service de garde d'enfants malades au domicile des parents, pour les enfants de 0 à 12 ans, qui ne peuvent fréquenter l'école ou le milieu d'accueil habituel pour des raisons d'ordre médical.

Le service est exclusivement destiné aux parents qui rencontrent des difficultés à poursuivre leurs activités professionnelles face aux maladies virales et épidémiques de leur(s) enfant(s). Par ailleurs, des parents confrontés au handicap de leur enfant appellent le service pour s'offrir un peu de répit : avoir quelques heures devant soi pour une consultation médicale, pour s'occuper de la fratrie, pour un peu de repos... Dès 2009, Adomisil devient un service répit subventionné par l'AVIQ. Le FSE soutient également le projet en subventionnant les gardes de longue durée pour les enfants gravement malades.

Méthode de fonctionnement : Les puéricultrices se rendent au domicile des parents pour prendre en charge leur enfant malade ou handicapé. Elles reçoivent, avant le début de la garde, les informations indispensables pour mener à bien leur mission de garde. Ces informations sont consignées sur le rapport de garde. Pour la prise en charge d'enfants atteints de maladie de longue durée ou d'un handicap, une puéricultrice de référence est d'office désignée.

Les gardes peuvent être effectuées du lundi au vendredi de 7 h 00 à 19 h 00. Cependant, la durée quotidienne des gardes ne peut excéder 10 heures. Celles-ci s'effectuent au domicile des parents.

Pour la prise en charge des enfants atteints de pathologies graves et/ou d'handicaps, un rapport médical détaillé doit être envoyé au médecin référent de l'équipe avant le début des gardes.³⁶

La participation financière des parents est calculée en fonction de leurs revenus. Gratuité pour les 10 premiers jours de garde pour les affiliés de la mutualité chrétienne.³⁷

³⁶<http://www.adomisil.be/>

³⁷<https://www.ath.be/ma-commune/autres-services/la-babillarde/a-do-mi-si2019l-alternative-repit>

8. PROMEMPLOI, projet inclusion des enfants en situation de handicap – petite enfance – promemploi, province de Luxembourg.

- Fonds accordés : € 814.539,34.
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020
- Explication du projet : Le projet « *Inclusion des enfants en situation de handicap – petite enfance – Promemploi, province de Luxembourg* » a pour objectif de soutenir la formation et l'emploi des parents d'enfants en situation de handicap par des activités visant l'inclusion ».
- Localisation : Luxembourg.

Commentaire sur le projet : Le projet vise à soutenir la formation et l'emploi des parents d'enfants en situation de handicap par des activités visant l'inclusion de ces enfants dans les milieux d'accueil luxembourgeois. Les activités porteront sur l'amélioration des conditions d'accès des enfants en situation de handicap aux milieux d'accueil : un personnel disponible encadré par une direction "soutenante", des infrastructures et un équipement adaptés, une méthodologie d'accueil ajustée. Le projet travaillera en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, les organismes de référence (AVIQ et ONE), les milieux d'accueil et les services spécialisés.³⁸

³⁸<https://www.enmieux.be/projet/inclusion-d-enfants-en-situation-handicap-petite-enfance>

9. ACIS CLAIRVAL ASBL, projet Acis Clairval « I-Médiat » I.S.P.

- Fonds accordés : € 934.286,00.
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020
- Explication du projet : « *Le service, situé en région rurale, a pour objectif de répondre un maximum aux besoins des personnes en situation de handicap inscrites dans un projet d'insertion socioprofessionnelle. Des ateliers formatifs réguliers sont proposés aux personnes adultes* ».
- Localisation : Luxembourg.

Commentaire sur le projet : Depuis 1984, grâce au soutien du FSE, Clairval développe, dans les régions de Durbuy, Hotton et Marche-en-Famenne, un projet d'insertion socioprofessionnelle pour les personnes porteuses de handicap. L'objectif est la valorisation de la personne par l'acquisition d'attitudes, de techniques, de compétences favorisant son intégration dans un milieu de travail. Les personnes visées sont celles qui sont porteuses de handicap n'ayant pas de place dans un SAJA mais, n'ayant pas non plus, au moment de la demande, le profil requis pour accéder à un travail rémunéré, voire même à une mise en stage.

Au-delà de l'accompagnement individuel apporté à la personne, un travail de sensibilisation et de soutien est tout aussi nécessaire aux entreprises et services susceptibles d'accueillir les stagiaires.

Les modes de collaborations sont très individualisés : rencontres sur les lieux d'intégration, accompagnement dans des démarches particulières, supports écrits (courriers, messages, cahier de communication). Ce service est gratuit.

Afin de répondre à un maximum de besoins et de diversifier l'offre, il nous importe de créer nous-mêmes des lieux de formation, d'occupation, de mises au travail à travers lesquels les stagiaires ont la possibilité de valoriser leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles. C'est dans ce contexte qu'en 2010, en partenariat avec l'ASBL Socrates, l'ASBL Resto solidaire et le Plan de Cohésion de la Ville de Durbuy, ils ont créé un bar à soupes « Bols & Cie » à la maison citoyenne située au centre de Barvaux. Ce projet occupe à temps partiel 8 stagiaires (préparation des soupes, service, etc.) et accueille 20 à 30 clients chaque jour d'ouverture (lundi et vendredi)³⁹

³⁹<http://www.acis-group.org/institutions/384/aide.php?link=aide#titre5>

10. LES SERVICES DE L'APÈM-T21, projet Unité d'insertion socioprofessionnelle FSE.

- Fonds accordés : € 691.175,00.
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020
- Explication du projet : « Depuis 2000 et grâce au FSE, notre ASBL a créé des activités d'insertion socioprofessionnelle en solo dans le milieu ordinaire du travail pour des personnes adultes porteuses d'un handicap mental modéré à sévère ».
- Localisation : Liège.

Commentaire sur le projet⁴⁰ : Les personnes visées par cette insertion sont les individus âgés de 18 ans et plus porteur d'une déficience intellectuelle modérée issu de l'enseignement spécialisé type 2 et qui bénéficient (ou répondent aux conditions) d'ARR. De plus ils doivent démontrer qu'ils sont réellement motivés et à la demande de réaliser des activités de travail. Le projet vise l'insertion socioprofessionnelle en solo en milieu ordinaire de travail, associations certains jours de la semaine (planning personnalisé à la carte). Ils travaillent sous forme de stage ou volontariat.

Méthodologie d'accompagnement :

- Phase 1 : analyse de la demande (cibler la personne candidate, faire un bilan dynamique d'orientation, sensibilisation des différents acteurs et échange avec tous les acteurs).
- Phase 2 : SAS d'expérimentation (convention de stage découverte et évaluation).
- Phase 3 : Stage d'insertion (Convention de stage/ volontariat de longue durée et soutien, évaluation continue, renouvellement).

La personne porteur du handicap dispose d'un accompagnement dégressif sur le terrain. Cela facilite le travail du stagiaire en faisant des adaptations éventuelles, création d'outils personnalisé. Evaluation continue de stage lors du renouvellement des conventions/ objectifs. On désigne un tuteur sur le lieu du stage. Cette personne ne remplace pas l'unité d'insertion. Les stages concernent aussi bien le secteur privé (garage, magasin sandwicherie, atelier menuiserie, etc.) que le secteur public (CPAS, entretien de crèche, centre équestre, etc.).

En 2016, 45 personnes différentes sont accompagnées.

⁴⁰<http://www.servicesapem-t21.eu/wp-content/uploads/Pr%C3%A9sentation-Origine-et-projets-unit%C3%A9-dinsertion-canada-2016.pdf>

11. ASBL AMO MIC-ADOS, projet « sac ados ».

- Fonds accordés : € 150.120,00.
- Période : 08/01/2018 - 31/12/2020
- Explication du projet : « *Notre projet "Sac Ados" a pour objectif de permettre à des jeunes (de 16 à 22 ans) en décrochage scolaire, désaffiliés, en perte de repère, ... de prendre un temps pour rebondir et retrouver du sens dans un parcours de formation ou d'insertion professionnel* ».

A cette fin, voici les activités que nous leur proposons :

- Des activités/animations portant sur l'estime de soi, la confiance en soi afin de se définir un projet d'avenir.
- Des chantiers participatifs (peinture, élagage, ...) au bénéfice de collectivités pour amener les jeunes à découvrir de nouvelles perspectives professionnels, des institutions ainsi que leurs publics particuliers.
- Des rencontres et échanges avec des publics différents (demandeurs d'asile, personnes âgées, handicapées, ...) afin d'aborder des thématiques de société et inciter les jeunes à ouvrir leurs horizons.
- Des activités collectives de cohésion de groupe de coopération pour (ré)apprendre à vivre en groupe, respecter des règles établies collectivement, apprendre à pouvoir compter sur les compétences de chacun mais aussi devenir une personne fiable.
- Des activités autour de l'autonomie (être ponctuel, gérer un "agenda", savoir prendre les transports en commun, s'organiser dans la vie quotidienne, ...)

Notre projet se déroule sur plusieurs mois et se concrétise par des activités collectives proposées à un groupe construit de jeunes. Durant le projet, les jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel ainsi qu'à la fin de celui-ci pour s'assurer que leur participation au projet se concrétise par un retour à l'école, en formation ou vers le chemin de l'emploi.

Notre public est constitué de jeunes en grande majorité ayant déjà un parcours institutionnel dans l'Aide à la jeunesse ou très fortement déscolarisés voir désaffiliés. De même qu'une grande partie de ces jeunes sont issus de familles précarisées, bien souvent elles-mêmes éloignées du monde du travail.

- Localisation : Luxembourg

Commentaire sur le projet : Les jeunes participent à différents chantiers dans lesquels ils peuvent découvrir de nouvelles techniques, de nouveaux métiers. Les chantiers sont variés afin de répondre aux attentes de tous. Durant le projet, ils sont aussi amenés à débattre de sujets de société les concernant et à aller à la rencontre de différentes institutions. L'objectif est qu'ils puissent mieux comprendre certains enjeux de notre société mais aussi de développer leur esprit critique.

Il y a 3 sessions :

- La session 1 : a lieu du mois d'octobre au mois de décembre (4 jours/semaine),

- La session 2 : a lieu du mois de janvier au mois de mars (4 jours/semaine),
- La session 3 : a lieu du mois d'avril au mois de juin (4 jours/semaine).

Ce projet est entièrement gratuit.⁴¹

Voir projet pédagogique : <https://bit.ly/3OcKii5>

⁴¹<https://www.micados.be/sac-ados>

12. AVIQ, projet soutien vers et dans l'emploi de personnes en situation de handicap.

- Fonds accordés : € 5.264.862,38.
- Période : 01/01/2015-31/12/2020
- Explication du projet : « *Le projet « Soutien vers et dans l'emploi des personnes handicapées» vise l'intégration professionnelle, durable et de qualité, des PSH dans le marché de l'emploi, prioritairement au sein du circuit ordinaire du marché de l'emploi* ».
- Localisation : Wallonie.

Commentaire sur le projet : Les personnes intéressées par cet accompagnement ne sont pas dans l'obligation de suivre une formation dans les centres AVIQ pour pouvoir en bénéficier. Ce projet est destiné aux demandeurs d'emploi reconnus par l'AVIQ désireux de s'insérer sur le marché de l'emploi ordinaire et ayant un projet professionnel défini.

Le soutien dans l'emploi est principalement assuré par un « jobcoach », professionnel formé à la méthodologie du soutien dans l'emploi, et dont la mission consiste à fournir un soutien individualisé et spécialisé. Il est ainsi référent pour le travailleur handicapé soutenu et l'entreprise qui emploie celui-ci. Le coach s'y consacre de manière intensive, développe une relation à moyen terme avec la personne handicapée, et lui garantit une disponibilité qui permettra, entre autres, une réaction rapide face aux besoins de la personne et/ou de l'entreprise. Il vise la mise en place d'un soutien à long terme, en veillant à programmer une diminution graduelle de ses interventions.

Le soutien dans l'emploi constitue une aide tant aux personnes handicapées qu'aux employeurs. En effet, le handicap laisse certaines entreprises « désarmées ». Le jobcoach servira dès lors d'intermédiaire, de médiateur, entre l'entreprise et le travailleur handicapé. Il aidera l'entreprise à assumer certaines de ses responsabilités d'accueil, de formation, d'intégration d'un nouveau travailleur. L'offre de services consiste essentiellement à contribuer à résoudre les problèmes rencontrés une fois le travailleur en entreprise. Cela signifie que les jobcoaches s'efforcent de résoudre les problèmes qui sont concrètement rencontrés au cours de l'insertion en entreprise. Ces problèmes concernent tant le travailleur handicapé, les collègues, l'employeur, que l'organisation du travail, les modalités de collaboration, etc.⁴²

L'accompagnement en 4 étapes clés⁴³ :

- 1) Clarification du projet professionnel : en fonction de ses attentes, de ses compétences et de ses contraintes, la personne cerne les environnements professionnels adaptés, avec le jobcoach.
- 2) Recherche d'emploi : aide à la rédaction du CV, lettre de motivation, prospection d'entreprises, recherche d'emploi, démarches pour les aides à l'emploi, préparation à l'entretien d'embauche.
- 3) Intégration professionnelle : Accompagnement de la personne par le jobcoach aux entretiens avec des employeurs potentiels, démystification du handicap au

⁴²http://www.thiniheid.be/site/index.php?id_surf=&idcat=63&quellePage=999&surf_lang=fr&id_menu=18&id_menu2=63&id_menu3=

⁴³<https://www.pontaury.be/aviq/>

sein de l'entreprise, stage découverte possible, concrétisation et évaluations du projet professionnel en entreprise.

- 4) Maintien dans l'emploi : en situation professionnelle (contrat d'adaptation professionnelle de l'AVIQ ou contrat classique de travail), le jobcoach vient évaluer la personne au sein de l'entreprise, et discute, si nécessaire, de solutions aux difficultés rencontrées en accords avec l'employeur et la personne.

13. AVIQ, projet sensibilisation au handicap (intermédiaire de l'emploi (et futurs) et entreprises).

- Fonds accordés : € 241.425,00
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020
- Explication du projet : « *Ce projet s'inscrit dans un ensemble de politiques menées par l'AVIQ visant à renforcer l'inclusion des PH sur le marché de l'emploi en menant des actions de sensibilisation auprès des acteurs et futurs acteurs de l'inclusion professionnelle* ».
- Localisation : Wallonie.

Commentaire sur le projet : Dans le cadre d'un projet financé par le FSE, l'AVIQ propose aux intermédiaires de l'emploi (Forem, syndicats, conseillers en prévention, opérateurs de formation, agences d'intérim...) qui en font la demande, un large panel d'actions et d'outils de sensibilisation afin d'améliorer l'insertion et la participation des personnes handicapées sur le marché de l'emploi.

Cette sensibilisation s'inscrit dans un processus formatif en constante évolution et veut répondre de la façon la plus adaptée possible à vos besoins. C'est pourquoi son contenu n'est jamais identique d'une fois à l'autre.

Toutefois, le processus de sensibilisation s'articule généralement autour de 3 grands axes :

La démystification du handicap :

Pour cet aspect, les participants sont amenés à travailler sur leurs représentations du handicap et ce, de façon ludique et interactive. Cette base de travail servira ensuite à la déconstruction de certains stéréotypes et/ou préjugés liés à l'emploi d'une personne handicapée.

L'échange et la rencontre avec des personnes handicapées :

Les participants ont l'occasion d'échanger avec les différents intervenants présents (handicapés ou non) leurs expériences, leur ressenti, leurs questionnements par rapport au handicap en général ou à leur action dans leur secteur d'activité.

Les outils pratiques de mise en situation :

Grâce à un éventail d'outils en lien avec leur secteur d'activité (tels que des jeux de rôle, des mises en situations, des jeux de société, des vidéos...), les participants ont l'occasion de se glisser dans la peau d'une personne en situation de handicap.

Ces actions de sensibilisation étant modulables en fonction de vos attentes et de vos besoins, il est nécessaire qu'un agent de l'AVIQ vienne vous rencontrer au préalable. Cela permettra de mieux cerner quels seront les participants à la journée, le temps que vous souhaitez consacrer à cette action, et d'ajuster au mieux le contenu didactique et la méthode d'animation à votre réalité professionnelle. S'en suivra un échange sur le choix des outils et des actions dont l'AVIQ dispose pour répondre à vos demandes spécifiques.

Ces sensibilisations se déroulent en général durant une journée mais une modulation en fonction de vos disponibilités reste possible. Une contrainte vise néanmoins le nombre de participants qui ne doit pas dépasser 15 unités afin qu’une réelle information et un échange de point de vue puisse se faire de façon optimale.

Ces actions de sensibilisation sont totalement gratuites et sont organisées en collaboration avec des partenaires spécialisés, avec lesquels l’AVIQ collabore. ⁴⁴

⁴⁴https://www.aviq.be/handicap/AWIPH/projets_nationaux/sensibilisation_emploi/sensibilisation-emploi.html

14. SERVICE D'INTERPRETATION DES SOURDS DE WALLONIE, projet insertion socio professionnel des personnes sourdes.

- Fonds accordés : € 66.399,00.
- Période : 01/01/2015 - 31/12/2018
- Explication du projet : « *L'interprétation français / langue des signes permet un accès ou un maintien à l'emploi et est indispensable aux différentes étapes de l'insertion professionnelle d'un travailleur sourd : formation de base, formation continuée dans l'emploi, etc* ».
- Localisation : Namur.

Commentaire sur le projet : Le projet vise à permettre l'inscription des personnes sourdes à des formations qualifiantes, à permettre à des personnes sourdes d'accéder à un emploi ou à maintenir à l'emploi des personnes sourdes.

L'interprétation français / langue des signes permet un accès ou un maintien à l'emploi et est indispensable aux différentes étapes de l'insertion professionnelle d'un travailleur sourd : formation de base, formation continuée dans l'emploi, recherche d'emploi, contact avec les employeurs potentiels, examen de recrutement, inscription aux agences d'intérim, réunion d'équipe, évaluation professionnelle, séance d'adaptation aux postes de travail et insertion dans une équipe, compréhension de l'environnement de travail,...⁴⁵

⁴⁵<https://www.enmieux.be/projet/insertion-socioprofessionnelle-personnes-handicapees>

15. FEDERATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE Belgique, projet SAREW – Service emploi pour les personnes sourdes ou malentendantes.

- Fonds accordés : € 571.924,74.
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020
- Explication du projet : « *Le projet vise l'intégration professionnelle des personnes sourdes ou malentendantes grâce à un accompagnement intensif & adapté aux besoins spécifiques rencontrés. Les suivis proposés s'organisent en 4 phases modulables selon la situation du bénéficiaire* ».
- Localisation : Liège et Nalur.

Commentaire sur le projet : Le SAREW conseille et accompagne toutes personnes sourdes ou malentendantes dans sa recherche d'emploi.

- Bilan - Bilan d'orientation
- Définition du projet professionnel
- Soutien au démarrage de formations
- Valorisation des compétences
- Préparation à l'emploi
- Aide dans l'élaboration du Curriculum Vitae et lettres de motivation
- Ciblage d'annonces
- Préparation et simulation d'entretien d'embauche
- Espace de recherche active d'emploi
- Accompagnement chez l'employeur
- Suivi dans l'emploi ou la formation⁴⁶

Les conseillères-emploi, bilingues français-langue des signes, accompagnent les personnes sourdes ou malentendantes, ayant un projet professionnel clairement défini, dans leurs démarches de recherche d'emploi. L'accompagnement est individualisé.

Les conditions d'accès :

- Être demandeur ou demandeuse d'emploi ;
- Être domicilié(e) en région de Liège ou Namur ;
- Avoir un projet professionnel clairement défini ;
- Sur rendez-vous (coordonnées ci-dessous).

L'accompagnement est gratuit.⁴⁷

⁴⁶<http://www.ffsb.be/service-daide-a-la-recherche-demploi-sarew-namur/>

⁴⁷<http://www.sarew.be/accompagnement-vers-lemploi/recherche-demploi/>

16. CENTRE DE COORDINATION ET DE GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS
- ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE, projet alternance école-monde du travail RW.

- Fonds accordés : € 4.585.309,00.
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020
- Explication du projet : « *Le projet vise à améliorer l'insertion socio-professionnelle des jeunes issus de l'Enseignement spécialisé (formes 2 et 3) grâce un accompagnement spécifique entre la fin de leur scolarité et leur entrée dans la vie active en focalisant en une seule fonction des actions parfois menées de façon trop disparate par plusieurs acteurs : celle de « référent-coordonateur » . Elle vise à prendre en charge le jeune pendant la dernière année de sa formation et l'année qui suit la sortie de l'école* ».
- Localisation : Wallonie.

Commentaire sur le projet : Le projet vise à donner aux élèves une meilleure connaissance du monde de l'entreprise, au sens général et dans le cadre du métier qu'ils sont en train d'apprendre dans l'enseignement qualifiant.

Globalement, le financement FSE permettra de :

- Développer et renforcer des actions ayant pour objectif d'éduquer des jeunes et de favoriser leur insertion socio-professionnelle en engageant du personnel complémentaire d'encadrement ou d'accompagnement, en menant des actions de sensibilisation aux métiers, en favorisant les expériences d'immersion dans le milieu professionnel en cours de formation et toute action qui vise à rapprocher l'enseignement de l'entreprise.
- Renforcer l'action des établissements scolaires et des centres psycho-médicosociaux (=CPMS) en engageant du personnel complémentaire afin de mieux encadrer les jeunes en difficulté de choix professionnel et de choix de vie et de les orienter plus rapidement et plus adéquatement vers la formation qualifiante qui leur convient.
- Encadrer les jeunes de l'enseignement spécialisé qui, en fonction de leur plan de formation individualisé, termineront leur scolarité dans le cadre d'un enseignement en alternance.
- Permettre aux jeunes les plus en difficulté sur le plan de la réussite scolaire et de l'insertion sociale et professionnelle d'acquérir, dans le cadre de l'alternance, les compétences de base (y compris sur le plan du comportement social et des compétences-clés) par le module de formation individualisé (MFI) afin de favoriser ensuite leur entrée dans une filière de formation en alternance, notamment grâce aux TIC utilisées comme moyen et non comme but.
- Apporter un appui technique et financier au pilotage de l'alternance (actions d'information et de communication vers tous les acteurs de la formation en alternance, lieu d'analyse et de recherche sur l'enseignement en alternance, élaboration d'outils pédagogiques spécifiques à la méthodologie de l'alternance, lieu de ressources documentaires et pédagogiques, participation à la structure de coordination générale de l'alternance telle que mise en place).⁴⁸

⁴⁸<http://www.ccgpe-dgeo.cfwb.be/index.php?id=3452>

17. ELLIPSE ASBL, Alba : jobcoach et accompagnateur pour personnes présentant une affection psychiatrique

- Fonds accordés : € 114.720,31.
- Période : 01/02/2015 - 31/12/2020
- Explication du projet : « *Le centre de revalidation fonctionnelle Alba accueille en son sein, des personnes présentant des troubles psychiatriques invalidants. Dans ce cadre l'accompagnateur a pour mission de cerner les composantes essentielles de l'intégration professionnelle* ».
- Localisation : Hainaut.

Commentaire sur le projet⁴⁹ : Il s'agit d'un accompagnement de maximum 2 ans qui vise la recherche et la remise au travail, la formation et mise en stage. Pour ce faire, l'ASBL met à dispositions des individus :

- Une aide à l'orientation professionnelle.
- La guidance individuelle et familiale.
- La mise en place de stage et/ou de formation.
- L'accompagnement dans la recherche d'emploi : réalisation des CV, des candidatures, préparation aux entretiens d'embauche, ...
- L'accompagnement dans les démarches administratives liées au statut.
- Le soutien dans l'emploi, lien entre le bénéficiaire et l'équipe de travail afin de favoriser l'intégration professionnelles.

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- Il faut en faire la demande ;
- Être en ordre de mutuelle ;
- Avoir plus de 16 ans ;
- Éprouver des difficultés psychologique et/ou psychiatriques ;
- Souhaiter (re) trouver un emploi, une formation ou une activité régulière

⁴⁹<http://www.albacrf.be/en-pratique>

18. RACYNES, AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS RELEVANT DE LA SANTE MENTALE VERS L'EMPLOI

- Fonds accordés : 167.693,00€.
- Période : 01/01/2015 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Proposer un suivi individualisé aux personnes qui présentent des problématiques psychiatriques. Fixer des objectifs avec la personne et les services partenaires. Intégrer les personnes dans les ateliers cuisine, potager, bois, ferme d'animation, entre autres* ».
- Localisation : Liège.

Commentaire sur le projet : Le projet vise à proposer un suivi individualisé aux personnes qui présentent des problématiques psychiatriques, à fixer des objectifs avec la personne et les services partenaires. Il consiste également à intégrer les personnes dans les ateliers cuisine, potager, bois, ferme d'animation, entretien de réserve naturelle, marche, etc. Ces ateliers sont l'occasion de créer du lien et d'évaluer les opportunités pour l'un ou l'autre métier. L'objectif stratégique est de renforcer l'accompagnement vers l'emploi des personnes accueillies.⁵⁰

L'objectif est de rompre l'isolement social, de permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle, de promouvoir la reconnaissance sociale, d'améliorer le bien-être et la qualité de vie ainsi que de favoriser l'autonomie.

Le projet propose des activités collectives en lien avec la nature et le développement durable ainsi qu'un suivi individuel (rencontre avec un travailleur social référent au minimum 1x/3mois).

Le public visé est :

- Les personnes de 18 à 64 ans en situation provisoire d'exclusion sociale et en difficulté par rapport au maintien de leur dignité humaine en raison de leur incapacité momentanée de mobiliser leurs ressources sociales et/ou psychologiques leur permettant de s'insérer dans un dispositif d'insertion socioprofessionnelle.
- Les personnes sans emploi ni inscrites à une formation professionnelle mais ayant légalement (étant en ordre de séjour) accès au marché du travail.
- Certaines dérogations sont possibles.⁵¹

⁵⁰<https://www.enmieux.be/projet/sis-et-sante-mentale>

⁵¹<http://www.racynes.be/fr/p/benevolat-sis>

19. CENTRE DE COORDINATION ET DE GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE - TRANSITION INSERTION 2020 RW
--

- Fonds accordés : 1.840.125,00€.
- Période : 01/01/2015 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Le projet vise à améliorer l'insertion socio-professionnelle des jeunes issus de l'Enseignement spécialisé (formes 2 et 3) grâce un accompagnement spécifique entre la fin de leur scolarité et leur entrée dans la vie active* ».
- Localisation : Wallonie.

Commentaire sur le projet⁵² : le but de ce projet est l'accompagnement individualisé, au départ de l'école, du jeune dans son parcours de transition entre le monde scolaire et le monde adulte et dans son insertion au cœur de la société. Les jeunes sont suivis durant leur dernière année scolaire et un an après leur sortie de l'école.

L'enseignement de forme 2 se divise en 2 phases :

1. Priorité aux objectifs de socialisation et de communication liés notamment à l'émergence d'aptitudes professionnelles et à l'expression du projet professionnel. Cette première phase sert à construire et développer la socialisation, l'autonomie et la communication à travers différentes activités tant en cours généraux qu'en cours pratiques dans différents domaines. Elle permet de dégager des pistes quant à l'orientation de l'élève après l'école. Le passage de phase s'opère lorsque le conseil de classe en collaboration avec la famille a pressenti le ou les milieux de vie qui conviendraient à l'élève après l'école.
2. Cette phase sert à poursuivre les apprentissages en socialisation, autonomie et communication avec l'objectif de construire les savoirs qui seront nécessaires à son insertion future dans le ou les milieux de vie futurs pressentis (ETA, centre de jour, centre d'hébergement... Cela poursuit les objectifs de socialisation et de communication de la première phase en mettant l'accent sur les activités éducatives et d'apprentissage visant la préparation à la vie sociale et à la vie professionnelle.

L'enseignement de forme 3 se divise en 3 phases :

1. La phase 1 est constituée d'une année maximum d'observation et d'une seconde année où l'élève poursuit son travail de découverte dans une approche polyvalente d'un secteur professionnel.
2. La phase 2 vise une formation polyvalente dans un groupe professionnel.
3. La phase 3 débouche sur une qualification professionnelle dans un métier du groupe professionnel suivi par l'élève durant la deuxième phase.

⁵²<http://eweta.be/wp-content/uploads/2018/12/rapport-annuel-2017-2-compressed.pdf>

20. CENTRE DE COORDINATION ET DE GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE - TRANSITION INSERTION 2020 BW
--

- Fonds accordés : 177.590,00€.
- Période : 01/01/2016 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Le projet vise à améliorer l'insertion socio-professionnelle des jeunes issus de l'Enseignement spécialisé (formes 2 et 3) grâce un accompagnement spécifique entre la fin de leur scolarité et leur entrée dans la vie active* ».
- Localisation : Brabant Wallon.

Voir projet précédent. Différence : ici en BW et non RW.

21. CENTRE DE COORDINATION ET DE GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE - TRANSITION INSERTION 2020 BXL

- Fonds accordés : 4.172.196,67€.
- Période : 01/01/2015 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Le projet vise à améliorer l'insertion socio-professionnelle des jeunes issus de l'Enseignement spécialisé (formes 2 et 3) grâce un accompagnement spécifique entre la fin de leur scolarité et leur entrée dans la vie active* ».
- Localisation : Bruxelles.

Voir projet précédent. Différence : ici à BXL et non BW.

22. LIGUE BRAILLE - INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES

- Fonds accordés : 1.494.823,43€.
- Période : 01/01/2015 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *La Ligue Braille propose des formations professionnelles qualifiantes dans le secteur tertiaire à des personnes adultes atteintes d'une déficience visuelle évaluées à 30% minimum. Le projet concerne principalement les actions de formation et de pré-format* ».
- Localisation : Bruxelles et Wallonie.

Commentaire sur le projet⁵³ : Le projet concerne principalement les actions de formation et de pré-formation de demandeurs d'emploi et accessoirement les actions de formation continue pour les travailleurs handicapés. Les résultats escomptés pour les personnes visées sont l'insertion professionnelle ou le maintien à l'emploi.

Trois types de formation sont donnés :

- Des formations de base pour acquérir des compétences de base : formation de base « Français – Calcul » et « Français – Calcul – Braille ».
- Des formations qualifiantes pour apprendre un métier : formation des étudiants déficients visuels comme agent d'accueil et employé administratif.
- Des formations continuées pour se perfectionner ou se reconverter : s'assurer du maintien de l'emploi.

⁵³<https://www.braille.be/fr/services-et-aides-techniques/etudier-se-former/formations-professionnelles>

23. SERVICE BRUXELLOIS FRANCOPHONE DES PERSONNES HANDICAPÉES (DIT PHARE) - CELLULES D'ACCUEIL EN ETA

- Fonds accordés : 1.486.003,44€.
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Permettre à des personnes handicapées loin du marché du travail en raison de leurs faibles compétences et/ou qualifications de bénéficier d'une formation individualisée via un contrat d'adaptation professionnelle* ».
- Localisation : Bruxelles.

Commentaire sur le projet⁵⁴ : La Cellule d'accueil et de formation d'une entreprise de travail adapté (ETA) est destinée aux personnes, qui en raison de leur handicap, ont besoin d'une période d'adaptation à l'emploi pour améliorer leurs possibilités en vue d'un éventuel engagement. Le but est de faire découvrir le milieu professionnel, ses réalités et ses exigences.

Il y a plusieurs étapes :

- Avant d'intégrer la Cellule d'accueil, la personne handicapée effectue un stage pour découvrir les Ateliers de Tertre et le secteur qu'elle pourrait intégrer en Cellule d'accueil. Une évaluation est ensuite rédigée.
- Si l'évaluation est positive et après l'accord du dossier par l'AVIQ constituée par l'ETA, un Contrat d'Adaptation Professionnelle (CAP) est conclu entre la personne handicapée et l'entreprise. La durée du CAP est de 6 mois à 1 an, renouvelable 1 an maximum. Sous ce contrat, le stagiaire touche des indemnités payées par l'entreprise. A la fin du CAP, l'entreprise décide d'engager ou non le stagiaire sous CDD.

Les conditions pour bénéficier de ce type de service :

- Avoir fréquenté l'enseignement spécial de type II, forme II.
- Avoir fréquenté l'enseignement spécial de type III avec preuve d'une année de chômage.
- Avoir fréquenté un centre d'hébergement agréé par l'AVIQ dans les 6 mois précédant la signature d'un contrat d'entreprise.

Les avantages pour la personne handicapée :

- Elle perçoit une indemnité de formation.
- Elle bénéficie de contacts socioprofessionnels.
- Elle acquiert des droits sociaux individuels (mutuelle, droit aux allocations de chômage).
- A l'issue de la formation, elle peut s'inscrire au Forem et possède une qualification déterminante en vue d'un engagement en ETA.

⁵⁴<http://www.etater.be/fr/emploi-/cellule-daccueil.html>

24. AVIQ - ERGOJOB

- Fonds accordés : 600.930,00€.
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *L'enjeu d'Ergojob est d'intégrer ou maintenir à l'emploi les personnes présentant une déficience motrice, sensorielle ou intellectuelle et cela, via l'amélioration de l'accessibilité sur les lieux de travail et l'aménagement de postes de travail* ».
- Localisation : Wallonie.

Commentaire sur le projet⁵⁵ : Le projet Ergojob est un projet européen qui vise à promouvoir l'adaptation des situations de travail des personnes en situation de handicap.

Différentes actions ont été mises en œuvre et se poursuivent depuis 2009 :

- Deux ergonomes ont été intégrés à la Direction des Dispositifs Ordinaires en Emploi-Formation. En collaboration avec les agents d'intégration professionnelle, ils rencontrent les travailleurs en situation réelle de travail afin de proposer des aménagements, répondant au plus près aux besoins du travailleur et de l'entreprise. Ils étudient les possibilités d'aménagements tant sur le plan organisationnel que matériel, en impliquant l'entreprise et le travailleurs dans la réflexion. Ils assurent également le suivi des adaptations et leur évaluation à terme.
- Une collaboration a été mise en place avec des services conseils (L'ANLH, Passe-Muraille, la Ligue Braille, le Creth, le Ressort et la Ligue de la Sclérose en Plaque), en vue de recourir à leur expertise lorsque cela s'avère nécessaire.
- Des outils méthodologiques, à destination des professionnels de l'insertion et visant à mieux appréhender les situations de travail des personnes en situation de handicap ont été formalisés.
- Un transfert d'informations et de compétences aux acteurs de terrain (AIP, jobcoaches, conseillers en prévention, etc.) est régulièrement organisé par le biais :
 - Du développement d'une base de données qui capitalise les bonnes pratiques (propositions d'aménagements organisationnels et techniques en fonction des difficultés rencontrées),
 - D'une contribution à la formation de ces intervenants.

⁵⁵https://www.aviq.be/handicap/AWIPH/projets_nationaux/ergojob/ergojob.html

25. L'ECOLE DANS LA VIE - L'ECOLE DANS LA VIE

- Fonds accordés : 693.693,00€.
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Notre association est un service d'insertion sociale et professionnelle qui accueille un public atteints d'un handicap mental léger à modéré et développe trois activités principales* ».
- Localisation : Brabant wallon.

Commentaire sur le projet⁵⁶ : Cette ASBL est un espace de restauration géré par des adultes déficients légers à modérés. Ses objectifs sont la valorisation et l'épanouissement des bénéficiaires par la gestion quotidienne d'un restaurant, ouvert du lundi au vendredi à la mi-journée. Cela permet une intégration sociale et développe leur autonomie. Les activités visées sont toutes liées au service de restauration et traiteur. Elles ont comme objectifs, l'apprentissage utile au quotidien.

Les jeunes adultes bénéficient de l'encadrement quotidien de 3 éducatrices, chacune à un poste spécifique.

Une journée-type au Petit Chemin se déroule comme suit. Chaque matin, les éducatrices et les usagers font le listing des achats nécessaires au bon déroulement de la journée. En fonction des compétences et des souhaits de chacun, les usagers vont faire les achats (développement de l'autonomie). La matinée est consacrée à la préparation et la réalisation des plats. Dès midi, le restaurant ouvre ses portes, le service est assuré par les usagers et est supervisé par une éducatrice ; le service se termine par un rangement des locaux. L'après-midi est consacrée aux autres activités : créatives, ludiques, sportives, relaxantes, etc.

⁵⁶<https://vivre-ensemble.be/L-ECOLE-DANS-LA-VIE>

26. LA CORDIANTE - VERS UN ENSEIGNEMENT SPÉCIAL SUPERIEUR POUR PERSONNES HANDICAPEES MENTALES

- Fonds accordés : 367.517,00€.
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Les personnes handicapées mentales apprennent plus lentement et plus difficilement que les autres. L'âge de l'école est aussi l'âge où doivent se régler d'éventuels troubles du comportement qui perturbent les apprentissages* ».
- Brabant wallon.

Commentaire sur le projet⁵⁷ : La Cordiante ASBL accueille des personnes âgées d'au moins 18 ans qui sont porteur d'un handicap mental léger ou modéré. Ceux-ci doivent adhérer à la dimension « activités de plein air » du service et être suffisamment autonome pour venir en train, ou pour apprendre à venir en train.

Divers activités sont proposées telles que :

- La prise en charge d'un potager.
- D'une formation cognitive continue. Elle comprend : la lecture, le calcul, les grandeurs, l'actualité, l'expression orale et écrite, l'utilisation de l'ordinateur et des journées thématiques.,
- Des activités citoyennes (atelier vélo, ramassage de poubelle publique, arrosage de paniers fleuris en ville)
- L'entretien d'espaces verts : sur le site de la ferme ou chez des particuliers.
- Des ateliers d'expression artistique
- Du sport : basket, randonnée à pied ou à vélo, sortie en kart avec des chiens polaires, escalade en salle, relaxation, etc.
- Un conseil des usagers et un groupe de parole. Le conseil des usagers est un lieu d'expression et d'interpellation, fait pour que chacun puisse donner son avis sur le service et ce qui s'y passe, et éventuellement faire des propositions.

Ces réunions sont animées par un membre de l'équipe qui rédige un procès-verbal, soumet celui-ci à l'approbation du conseil à chaque réunion et en donne un compte rendu en réunion d'équipe afin de donner suite aux questions soulevées. Le conseil élit un représentant qui siège à l'assemblée générale. C'est un exercice d'initiation à la démocratie : notion de responsabilité, organigramme, de candidature, de choix...

Le groupe de parole rassemble les bénéficiaires autour d'un thème proposé soit par l'un d'entre eux soit par un membre du personnel. L'objectif est que les personnes puissent s'exprimer sur des sujets qui les concernent. Bien entendu il faut aussi apprendre à écouter l'autre et à le respecter.

⁵⁷<https://www.cordiante.be/service-daccueil/activites/>

27. INFO-SOURDS DE BRUXELLES - "DEAF GAIN" VERS L'EMPLOI

- Fonds accordés : 297.292,00€.
- Période : 01/01/2015 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Le « Deaf Gain vers l'emploi » est une formation de 15 semaines dont l'objectif est de permettre aux personnes sourdes et malentendantes de déterminer et de construire un projet professionnel en fonction de leurs compétences et de leurs aspirations ».*
- Localisation : Bruxelles.

Commentaire sur le projet⁵⁸ : Cette formation est organisée pour les chercheurs d'emplois ayant minimum 18 ans qui sont sourd ou malentendant résidant en Belgique. Cette formation dure 3 mois et est gratuite.

Le programme se divise en 3 modules :

Module 1 : « Connaître ses droits »

- Histoire, culture et valeurs des sourds
- Droits et obligations (discrimination, droit du travail, témoignages, visite de l'UNIA...)
- Sécurité sociale (mutuelle, chômage, syndicats ...)
- Communication (initiation à la communication non violente, présentation des services d'interprétariat,...)

Module 2 : « Trouver sa voie »

- Analyse de soi : bilan socio-professionnel
- Le monde du travail (gestion du temps, comportement, organisation...)
- Les aides individuelles spécifiques à l'emploi
- Exploration des différents métiers
- Visite d'institutions (Actiris, le Phare, Bruxelles Formation, Cité des métiers)
- Création du CV, lettres de motivation, préparation à l'entretien d'embauche...
- Visites d'entreprises

Module 3 : « Tester des choix »

- Recherche d'un lieu de stage (techniques de recherche d'emploi)
- Stage de découverte de 2 semaines
- Evaluation du stage (conditions de travail, pertinence du stage...)
- Validation du projet professionnel et construction du plan d'action (orientation vers une formation qualifiante, recherche d'emploi...)

⁵⁸<https://www.bruxellesformation.brussels/catalogue-dorifor/workshops-deaf-gain-orientation-professionnelle-public-sourd-ou-malentendant/>

28. ARTICLE 23 ASBL - SYMPHONIE MINEURS MAJEURS

- Fonds accordés : 125.532,98€.
- Période : 01/01/2016 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Créer des passerelles entre les prises en charge en santé mentale pour les mineurs et celles pour les majeurs. Notre ASBL cherche à améliorer la participation des usagers dans les domaines ordinaires de l'économie, de la culture et de l'action citoyenne* ».
- Localisation : Liège.

Commentaire sur le projet : Le travail sera axé sur les jeunes en soutenant leur entrée dans la vie active en développant leur autonomie et en créant des passerelles entre les secteurs de la jeunesse et du monde adulte.

29. ALPHA-SIGNES - ALPHABETISATION ADULTES SOURDS⁵⁹

- Fonds accordés : 666.720,00€.
- Période : 01/01/2015 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Alphabétisation d'adultes sourds, dans le cadre d'une pédagogie bilingue français écrit - langue des signes. Ces formations s'adressent principalement à des demandeurs d'emplois (inscrits ou libres) et également à quelques travailleurs* ».
- Localisation : Bruxelles.

Commentaire sur le projet : Situé à Bruxelles, Alpha-Signes propose des cours de français écrit et de calcul en langue des signes, pour des adultes sourds (+ 18 ans.) L'équipe pédagogique est mixte : les cours se donnent conjointement avec un formateur sourd et un formateur entendant.

⁵⁹<https://www.alpha-signes.be/presentation/>

30. SERVICE BRUXELLOIS FRANCOPHONE DES PERSONNES HANDICAPÉES (DIT PHARE) - ORGANISATION ET COORDINATION DE L'AIDE PRECOCE POUR L'INCLUSION (OCAPI)

- Fonds accordés : 107.114,00€.
- Période : 01/01/2014 - 31/12/2020.
- Explication du projet : « *Le projet OCAPI s'inscrit dans une collaboration entre l'ONE et le Service PHARE. Il est développé par des professionnels de l'aide précoce aux enfants handicapés et à leur famille et apporte un soutien aux professionnels des milieux d'accueil* ».
- Localisation : Bruxelles.

Commentaire sur le projet : OCAPI est un projet pilote mené par plusieurs services d'accompagnement bruxellois.

Son objectif est de favoriser l'inclusion en milieu d'accueil de jeunes enfants présentant une déficience diagnostiquée ou dont le développement pose question au sein du milieu d'accueil.

L'équipe OCAPI intervient à la demande des Milieux d'Accueil (et non des parents). OCAPI met à disposition des professionnels de l'aide précoce qui pourront joindre leurs compétences à celles des Milieux d'Accueil pour comprendre et rencontrer au mieux leurs besoins, en lien avec l'accueil de ces enfants... et de leurs parents. Ceci, en toute confidentialité.⁶⁰

Concrètement, OCAPI c'est :

- Une équipe de 5 personnes déléguées plusieurs heures par semaine par 5 services d'accompagnement, pour répondre chacune aux demandes des milieux d'accueil d'un secteur de Bruxelles
- 6 directions de services d'accompagnement suivant de près le projet, en collaboration avec les coordinatrices ONE et encadrées par un comité d'accompagnement ONE – PHARE et leurs Cabinets respectifs

Durant les 6 premiers mois, ce nouveau dispositif tentera de répondre à la demande tout en s'ajustant au fur et à mesure aux réalités de terrain. Il sera ensuite évalué par les différents partenaires. Le but commun est de trouver ensemble, à long terme, la meilleure manière de favoriser l'inclusion par le soutien des milieux d'accueil.

Pour y arriver, les objectifs du service OCAPI portent sur :

- La mise à disposition des Milieux d'Accueil d'informations structurées et centralisées
- La sensibilisation des Milieux d'Accueil bruxellois à l'accueil d'enfants porteurs d'une déficience
- La mise à disposition d'un dispositif de support pour les équipes des Milieux d'Accueil
- La création d'un réseau de partenariat local et régional spécialisé et généraliste

⁶⁰file:///C:/Users/Assistant%20GAMP/Downloads/OCAPI%20pr%C3%A9sentation%20site%20Phare_ONE.pdf

En conclusion

Un montant total **de 41,5 millions (41.585.339,40) sur 577 millions** est accordé à des projets concernant le handicap. **Soit, 7,2%.**

Au niveau du contrôle, la Belgique doit respecter les méthodes de contrôle européennes. Des audits sont réalisés pour *« s'assurer, au démarrage de la nouvelle programmation, de la conformité des systèmes de gestion et de contrôle, la mission permanente est chargée d'en évaluer le fonctionnement réel, au moyen d'audits de système, dont une part s'effectue sur place »*.⁶¹

Un rapport est élaboré et une cotation de 1 à 4 est donné au projet. Les valeurs 3 et 4 ont pour conséquence que la Commission européenne suspend le versement des fonds jusqu'à ce que des preuves soient transmises à l'audit et que cette dernière constate des améliorations.^{62 / 63}

⁶¹<http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/IGAS-RA2018-FSE.pdf>

⁶²<http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/IGAS-RA2018-FSE.pdf>

⁶³<http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/beneficiaires/je-geres-mon-dossier/les-contrôles-de-service-fait-et-les-contrôles-d'opération>